

Bénévoles et Associations

France
Bénévolat



Petit retour en arrière...

Les précurseurs des associations :

- Corporations (de métiers)
- Caisses de secours
- puis...

Petit retour en arrière...

Au XIX ième siècle, création de :

- La Société de Saint Vincent de Paul (1833)
- 1^{ière} association de football en Angleterre (1863)
- La Croix Rouge Française (1864)
- L'Armée du Salut (1865)
- 1^{ier} club cycliste en France (1868)
- Fédération Française de Gymnastique (1873)



Petit retour en arrière...

Au XX ième siècle, la Loi 1901 autorise la création d'associations ; ainsi apparaissent :

- La PEEP, Fédération des Parents d'élèves de l'Enseignement Public (1905)
- L'UNEF (1907)
- Le Secours Populaire (1945)
- La FCPG, Fédération des Conseils de Parents d'élèves (1946)
- Le Secours Catholique (1946)
- La Fédération de la Maison des Jeunes (1946)
- Emmaüs par l'abbé Pierre (1949)

Petit retour en arrière...

Puis, les grandes crises amènent les thèmes de création des associations :

Conflits, décolonisation, sida, crises pétrolières, Tchernobyl, montée du chômage, etc. sont par exemple à l'origine de :

- AIDES
- Resto du cœur et banques alimentaires
- Green peace, Alsace Nature, etc...
- Les associations d'aide aux malades, aux personnes défavorisées, ...
- Années 1970 : recherche médicale, aide médicale internationale (MSF en 1971), environnement

Les ressources humaines bénévoles

- QUELQUES ASPECTS PRATIQUES
- LES ASSOCIATIONS
- LES BENEVOLES
- LES RELATIONS ASSOCIATION-BENEVOLE

QUELQUES RAPPELS :

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. »

Ainsi le bénévole n'est encadré par aucun statut (aucun contrat de travail), d'où la recommandation de signer une convention d'engagements réciproques entre associations et bénévoles

DANS LA PRATIQUE :

De plus en plus souvent, les associations se dotent d'une Charte du bénévolat qui a pour objet de :

- Rappeler les missions de l'association
- Définir la place des bénévoles dans l'association ainsi que leurs droits et les obligations librement consenties (car il n'y a pas de lien de subordination comme c'est le cas pour un emploi salarié)

BÉNÉVOLAT DES DEMANDEURS D'EMPLOI :

Les demandeurs d'emploi peuvent être bénévoles sauf chez un ancien employeur et à condition que l'activité bénévole :

- Reste compatible avec la recherche d'un emploi
- Ne se substitue pas à un emploi salarié

CONGÉS UTILISABLES PAR LES SALARIÉS :

- Le congé " Cadre Jeunesse " (6 jours ouvrables par an, de droit, pour se former comme cadres ou animateurs (salariés de moins de 25 ans)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2299>)
- Le congé de " Représentation " (9 jours ouvrables par an maximum) pour permettre à un salarié de remplir un mandat de représentation auprès d'une instance mise en place par une autorité de l'état
(<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2335>)

LE BÉNÉVOLAT DES MINEURS (dans des équipes de bénévoles adultes) :

- Besoin de l'autorisation des parents
- En cas de dommage causé au mineur dans l'exercice de sa mission bénévole, responsabilité des personnes physiques et morales
- En cas de dommage causé par le mineur :
 - au civil, responsabilité de l'association et de ses encadrants
 - au pénal, responsabilité personnelle du mineur

Aspects pratiques

L'assurance de l'association pour ses bénévoles :

- Elle n'est pas obligatoire mais vivement recommandée
- Elle garantit la responsabilité civile par rapport aux dommages corporels ou matériels que pourraient subir ou causer toutes les personnes , physiques ou morales participant de PRES ou de LOIN à la vie de l'association

LES FRAIS engagés par LES BÉNÉVOLES :

- Remboursement sur la base d'une note de frais accompagnée des justificatifs et signée par un responsable habilité.
- Abandon du remboursement des frais au profit de l'association : peut alors donner lieu à la délivrance d'une attestation destinée aux services des impôts ; le bénévole pourra ainsi bénéficier d'une **réduction d'impôt** à la place du remboursement (association d'intérêt général)

Quelques chiffres :

- 1,2 million d'associations actives en France,
(20.000 dans le Bas-Rhin)
- Tous les ans 70 000 associations se créent, et
35 000 cessent leurs activités
- Pour Strasbourg, il y a environ 300 créations
d'associations par an (1000 dans le département)
-

Les moyens humains :

- Plus de 80% des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles et de ce fait, le recrutement de bénévoles est un enjeu important
- Le secteur associatif est aussi un secteur d'emploi qui concerne un total de 1 600 000 salariés , soit 800 000 équivalents-temps-plein

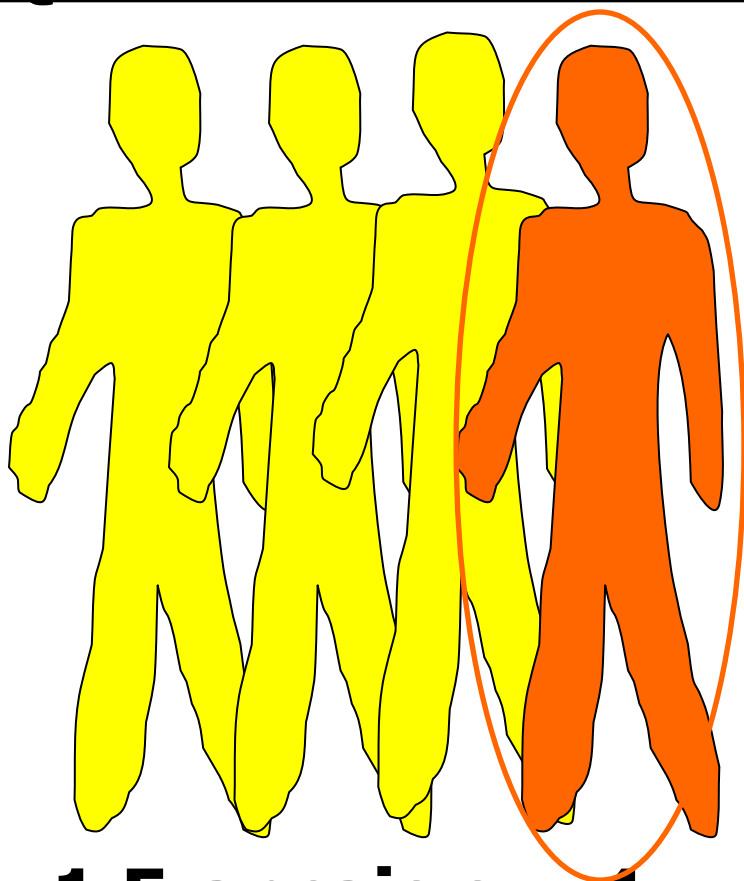
Associations : les enjeux

Les nouveaux défis :

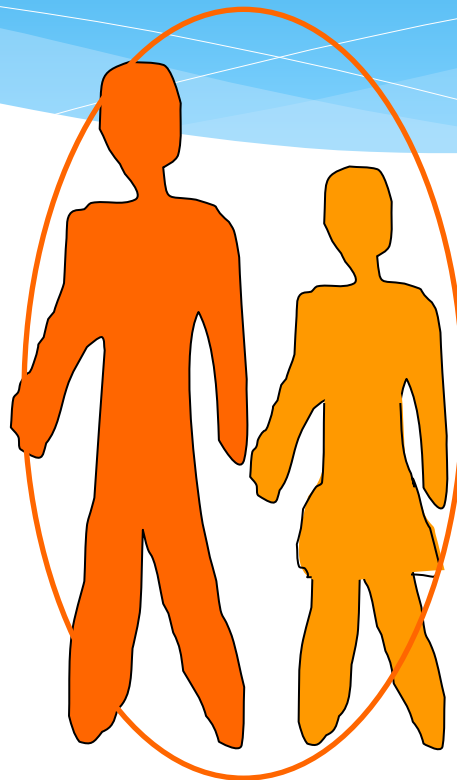
- Assurer le renouvellement des dirigeants, notamment grâce aux jeunes
- Trouver des compétences de plus en plus pointues (comptabilité, création de sites web, maintenance informatique,...)
- Assumer la progression du nombre d'associations et la stabilité du nombre de bénévoles



Qui sont les bénévoles ?



1 Français sur 4



**Un peu plus
d'hommes que de
femmes**

En chiffres :

- 18,3 millions de personnes exercent une activité bénévole, dont les $\frac{3}{4}$ dans les associations (285.000 bénévoles dans le Bas-Rhin, parmi lesquels 126.000 sont présents au moins une fois par semaine)
- Il s'agit souvent d'une activité régulière
- Ces bénévoles sont souvent adhérents des associations et actifs dans plusieurs associations

Les relations associations / bénévoles

LES ÉTAPES DE LA RELATION :

- Au préalable la communication
- Recherche de bénévoles
- Premier accueil
- Intégration
- Gestion administrative
- Formation
- Recherche du sens de l'engagement, la fidélisation, la valorisation (ex : passeport bénévole)
- La fin d'un bénévolat

Les relations associations / bénévoles

LA COMMUNICATION :

On distingue :

- La communication interne, qui fait vivre et partager le projet associatif
- La communication transversale, qui assure la mutualisation de tous les groupes
- La communication externe, qui est la vitrine de l'association

Les relations associations / bénévoles

LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES :

- Au préalable, bien définir les missions
- Par la communication externe : affiches lors des manifestations, présence aux forums et fêtes à thèmes, site internet avec témoignages de bénévoles
- Par la sollicitation directe dans son entourage par un bénévole déjà actif dans l'association

Les relations associations / bénévoles

PREMIÈRE RENCONTRE ET ACCUEIL : prendre le temps pour :

- Faire connaissance, découvrir les motivations du candidat, ses souhaits, mais aussi ses compétences et sa disponibilité
- Présenter l'association, son projet, son fonctionnement, et les missions proposées

Les relations associations / bénévoles

L'INTÉGRATION, c'est une responsabilité partagée :

- Le bénévole s'efforcera de mieux connaître l'association et de prendre conscience de son engagement
- L'association précisera son projet et l'esprit dans lequel elle agit, et assurera le bénévole de son soutien en cas de difficulté

Les relations associations / bénévoles

La gestion nécessite quelques outils :

- Une fiche individuelle du bénévole (permet de personnaliser)
- Une procédure de remboursement des frais
- Des dispositifs permettant l'application et le respect des statuts et du règlement intérieur :
 - distinction bénévole/volontaire/salarié
 - acquisition et perte de la qualité de bénévole

Les relations associations / bénévoles

La formation :

- Cerner les besoins qui découlent des objectifs
- Veiller à la cohérence entre les attentes des personnes et les besoins de formation
- Quelles sont les ressources disponibles pour mener à bien les formations : en interne, en partenariat, en externe ?

Les relations associations / bénévoles

La valorisation :

- Respecter les différentes étapes, c'est déjà valoriser l'engagement du bénévole
- La concrétisation de la reconnaissance de l'activité bénévole est désormais possible grâce au Passeport Bénévole proposé par France Bénévolat

Les relations associations / bénévoles

Accompagner la fin d'un bénévolat :

- Anticiper (gestion prévisionnelle, connaissance du turn-over)
- Préparer (information des membres, écoute des partants, transmission du savoir)
- Positiver (proposition d'un nouveau bénévolat)
- Penser à remercier, garder le contact



France Bénévolat : Origine

- France Bénévolat résulte de la fusion de 2 associations (le Centre National du Volontariat et Planète Solidarité), avec la volonté de lancer un nouveau Projet
- Naissance officielle le 5 décembre 2003, journée mondiale des bénévoles, lors d'une conférence de presse de lancement au Conseil Économique et Social
- Reconnaissance d'utilité publique



France Bénévolat : objectifs

FRANCE BENEVOLAT est un réseau national d'accueil et d'orientation au service des bénévoles et associations, ayant pour objectifs de :

- Mettre en relation les associations qui cherchent des bénévoles et les bénévoles qui cherchent des associations
- Promouvoir le bénévolat
- Conseiller et accompagner les associations sur le champ de la gestion des ressources humaines bénévoles

France Bénévolat : objectifs

Concrètement, cela consiste à :

- Recueillir les besoins, à court et moyen termes, des associations en matière de compétences bénévoles
- Accueillir, conseiller, orienter et suivre les bénévoles potentiels (toutes catégories, toutes formes d'engagements et tous secteurs associatifs)
- Participer aux manifestations associatives et sensibiliser les différents publics au bénévolat

France Bénévolat : le réseau

- Un réseau d'environ 250 implantations en France (84 Centres, 144 Antennes et 19 Relais)
- Un site Internet: www.francebenevolat.org
- Une participation à 2 instances internationales:
 - Le Centre Européen du Volontariat (CEV)
 - L'International Association for Volunteer Effort (IAVE)



France bénévolat 67, le centre de Strasbourg

- Création en 1979 sous l'appellation Centre Du Volontariat qui devient FRANCE BENEVOLAT 67 en 2007
- Locaux situés à la Maison Des Associations de Strasbourg
- 17 bénévoles dont 11 accueillants
- Accueil des candidats bénévoles du lundi au vendredi de 14H à 17H